

Protocole d'Accueil Individualisé Péri-scolaire

Le projet d'accueil individualisé péri-scolaire (PAIP) est un document qui organise la vie quotidienne de l'enfant au sein des structures municipales. Il précise ses besoins thérapeutiques (traitement, régime alimentaire...) pour permettre d'assurer sa sécurité et compenser les inconvénients liés à son état de santé. Ce document écrit permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité

L'enfant		photo
NOM		
Prénom		
Ecole		
Niveau scolaire		

Régime alimentaire pour raison médicale (fournir un certificat médical autorisant l'enfant à déjeuner au restaurant scolaire)

Allergie à :	Intolérance à :
-	-
-	-
-	-

Type de menu servi :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Sans arachide ni fruits à coques ni œufs ni moutarde (traces tolérées)
<input type="checkbox"/> Sans poisson ni fruit de mer
<input type="checkbox"/> Panier repas apporté par la famille | <input type="checkbox"/> Sans gluten
<input type="checkbox"/> Sans lait ni dérivés
<input type="checkbox"/> Sans fruits crus |
|--|--|

Traitements médicaux (quotidien)

médicament	posologie	heure de prise

Personne habilitée à administrer le traitement :

Protocole d'urgence en cas de symptômes

Symptômes visibles	Geste à effectuer	Traitement à administrer

Dans tous les cas, suite à l'application de ce protocole, un appel au SAMU puis aux parents sera effectué.



Aménagements spécifiques

Attente à éviter à la restauration :

Aménagement des locaux :

Aménagement des transports :

Aménagement de l'organisation :

Vigilance accrue :

Restriction de certaines activités :

Mise à disposition de locaux pour soins :

Nécessité de formation de l'encadrement :

Nécessité d'un accompagnement extérieur :

Autre :

structure municipale fréquentée :

APS matin

Restauration scolaire

ALSH

APS soir

APS mercredi après midi

Identité des adultes qui suivent l'enfant

	Titre / Spécialité	Nom	téléphone
Médecin traitant			
Médecin spécialiste 1			
Médecin spécialiste 2			

Identité des personnes qui prennent en charge l'enfant

Le responsable des temps péri et extra scolaires	Jean-Damien BÉNARD	Accueil périscolaire et de loisirs Rue du Bas du Bourg 02 40 77 64 58 alsh@casson.fr
Le responsable adjoint des temps péri et extra scolaires	Christelle BEAULATON	
L'équipe d'animation	<i>animateurs diplômés selon législation</i>	

Signataires (date, nom et signature)

Les responsables légaux

Le médecin prescripteur

M. le Maire